

AFFAIRE No 11 - PROGRAMME VOIRIE 1985 - REPARTITION DES CREDITS**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par arrêté no 240/CG/AC en date du 12 août 1985, Monsieur le Président du Conseil Général m'a notifié la subvention d'un montant de 5 107 801,09 Francs (arrondi à 5 108 000 Francs) attribuée à la Municipalité au titre de la tranche communale du Fonds Routier 1985. Suite aux décisions modificatives du Budget de 1985, je vous soumetts donc le programme de voirie urbaine pour un montant de 18 400 000 Francs financé comme suit :

- F.I.R.	5 108 000
- D.G.E.	405 000
- F.C.T.V.A.	2 535 000
- Emprunt	10 352 000
	<hr/>
TOTAL	18 400 000

et réparti de la façon suivante :

	Sur F.I.R.	Sur D.G.E., F.C.T.V.A. & emprunts	TOTAL
Régie		4 050 000	4 050 000
Terrains		500 000	500 000
Trottoirs		1 500 000	1 500 000
Enrobé	3 467 000	33 000	3 500 000
Rue Lucien Gasparin		500 000	500 000
Rue Roland Garros		1 000 000	1 000 000
Accès C.G.S.S.		50 000	50 000
Rue de Paris (entre les Rues Pasteur et de la Compagnie)	1 641 000	359 000	2 000 000
Accès Cimetière de l'Est		300 000	300 000
Réfection du Pont de la Rivière Saint-Denis		500 000	500 000
Jonction Joseph Bédier / Lory les Hauts (complément)		2 500 000	2 500 000
Aménagement du Chemin Neuf		1 000 000	1 000 000
Ruelle Pavadé		500 000	500 000
Pont sur Ravine Boucan Launay		500 000	500 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5 108 000	13 292 000	18 400 000

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver la répartition de ce programme ainsi que son mode de financement ;
- de m'autoriser à :

* pour les opérations inférieures à 350 000 Francs

lancer les consultations d'entreprises et traiter par marchés négociés ;

* pour les opérations supérieures à 350 000 Francs

lancer les appels d'offres et passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appels infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

Le secrétaire donne lecture de l'avis de la Commission.

Commission des Finances : Favorable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 07 OCT. 1985
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départements et des Régions

M. GERARD : Monsieur le Maire, il faut quand même noter que le prolongement de la Rue Gasparin est une affaire qui a traîné au fil des années à cause de problèmes de terrains.

La maîtrise du foncier est enfin assurée. Je crois, quant à moi, que ce projet va améliorer efficacement la circulation, au dépend de la Route du Littoral.

M. BOX : N'y aura-t-il pas toujours un problème de blocage au niveau du pont ? Toutes les personnes qui vont vers la Montagne, le Port ou Saint-Pierre ; qui viennent de Saint-Denis ou d'ailleurs -de Saint-André, entre autres-, passent obligatoirement par ce même pont, ce qui occasionne un embouteillage relativement monstre.

Dans ce que vous prévoyez de faire, l'élargissement est-il envisagé de façon à permettre une circulation plus rapide vers le Port ?

La situation actuelle est aggravée par la position du feu tricolore. Les gens qui descendent vers le Barachois considèrent qu'en passant au niveau de ce feu, cela devrait aller plus vite ; mais, arrivés à son niveau, ils constatent souvent son non fonctionnement, et ils ont de sérieuses difficultés à passer parce qu'en sens inverse la circulation est engorgée.

A l'opposé, en empruntant le Barachois, arrivés au niveau du kiosque, les automobilistes ne peuvent plus circuler qu'alternativement, parce qu'alors le feu tricolore fonctionne. Il y a donc là un goulot d'étranglement important qui, à mon avis, doit être examiné par rapport à la largeur du pont et compte tenu du nombre grandissant de personnes qui habitent le secteur de la Montagne et qui, majoritairement, doivent descendre vers le front de mer et emprunter ce fameux axe.

M. BOURHIS : A l'origine, la Rue Gasparin était à sens unique -dans le sens Boulevard Gabriel Macé / intérieur de la ville-. Nous l'avons mise à double sens de circulation, de façon à permettre à ceux qui viennent de la Montagne d'accéder à la Rue de la Boulangerie et à la Rue des Moulins, de remonter par la Rue Gasparin ; et, pour ceux qui vont à la Montagne, d'emprunter la Rue Labourdonnais, de descendre le prolongement de la Rue Lucien Gasparin et la Rue des Moulins. Cela a été fait pour que les personnes qui quittent la ville évitent de s'insérer au Boulevard Gabriel Macé.

Ainsi, le point que vous avez soulevé disparaîtra du fait que la bifurcation à gauche n'existera plus.

LE MAIRE : Ce sont des solutions d'attente. La véritable solution sera la construction d'un pont à hauteur de la Rue Félix Guyon qui permettra un double accès de ce côté-là sur Saint-Denis et sur l'extérieur de la ville.

Pour l'heure, on ne réalise que des raccordements et des améliorations. Mais, on n'est pas encore parvenu à la solution idéale.

M. HOARAU M. : En Commission des Travaux Publics, on a demandé à ce que ce pont soit étudié en priorité.

M. GERARD : On a demandé au Conseil Général que, dans le cadre de la réalisation du Boulevard Sud, on étudie en priorité le franchissement de la rivière au niveau de la Rue Félix Guyon -comme disait Monsieur le Maire, tout à l'heure-, parce que le problème est réel.

LE MAIRE : Cela évitera le fait que tous les usagers se rabattent sur la côte. Effectivement, il n'y a actuellement que ce seul passage pratiquement. Le pont actuel ne peut pas supporter de trop gros passages en raison de sa vétusté. Aussi, il n'y a que le pont du front de mer qui permette un transit vers l'est.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission

sont adoptés à l'UNANIMITE.